

Postulat :

« Offrir une prise en charge de qualité pour les familles de la commune, y compris l'été »

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général,

D'après le calendrier prévu, les travaux d'agrandissement de la crèche et de l'UAPE et de construction de la nurserie devraient être achevés début 2026. Cette nouvelle infrastructure offrira à de nombreuses familles des espaces modernes et adaptés à leurs besoins.

Cependant, dans le cadre de cette amélioration des structures d'accueil pour l'enfance et la petite enfance, une problématique demeure : la fermeture de trois semaines pendant les vacances scolaires d'été pour l'UAPE et la crèche. Si la fermeture pendant les fêtes de fin d'année (du 20 décembre au 6 janvier cette année) ne pose pas de difficulté majeure en raison des nombreux jours fériés, la période estivale de fermeture constitue un véritable défi pour les familles.

En effet, de nombreuses familles doivent s'organiser pour assurer la garde de leurs enfants pendant cette période. Cette organisation est souvent complexe, d'autant plus que les grands-parents, fréquemment sollicités durant l'année, ne sont pas toujours disponibles durant ces vacances.

Aujourd'hui, la réalité sociale fait que les deux parents travaillent, avec des congés limités à 4 à 5 semaines par an, alors que les vacances scolaires d'été s'étendent sur 8 semaines. Pour mémoire, un enfant en âge scolaire bénéficie de 14 semaines de vacances annuelles. Ce décalage rend la planification familiale particulièrement difficile.

Avec l'arrivée de nouvelles familles, notamment grâce à la construction de logements sur la commune de Saint-Maurice, il est essentiel d'anticiper une demande accrue en matière de solutions de garde. Ce besoin ne relève pas d'un luxe, mais d'une nécessité pour faciliter une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Nous sollicitons donc de la Commune qu'elle envisage les mesures suivantes :

- la mise en place d'un accueil continu en juillet et août pour la nurserie, la crèche et l'UAPE ;
- tout autre mode de prise en charge à même de répondre à la demande locale (p.ex. halte-garderie) ;
- collaboration avec les autres communes du district visant à ce que les éventuelles dates de fermeture soient alternées, de manière à pouvoir absorber les demandes des autres communes et ainsi de rationaliser les coûts ;
- tout éventuel soutien financier (p.ex. subvention à la journée) pour les camps/colonies organisés par des structures privées.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette proposition.

Saint-Maurice, le 10 mai 2025

Mélanie Barman

Christelle Farquet

Ariane Curdy

Damien Melcarne.

